

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTAGNY**

Nombre de Conseillers :
en exercice : **15**
présents : **13**
votants : **13**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNY (Loire), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des réunions, sous la présidence de monsieur Marcel PEUILLON, Maire.

OBJET : Subvention exceptionnelle
EHPAD « Les Floralties » - valisettes

Date de convocation du Conseil Municipal
le 2 décembre 2025

Délibération n° 2025 / 0047

Présents : PEUILLON Marcel - VERNAY Edgar - GREGORI Carole - MEDINA Florent - SAINT PAUL Delphine - BOURRAT Véronique - ANTOINE Séverine - PLASSE Yohan- GUERINONI Brice - BERUJAT Amandine - JAILLER Philippe - MOLLON MELLETON Monique - BERNARD COQUIN Florence.

Absent excusé : RAPEAUX Hervé.

Absent : EXBRAYAT Maxime.

Secrétaire de séance : Monsieur Edgar VERNAY

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'EHPAD « Les Floralties » souhaite acquérir 2 valisettes isotherme supplémentaires, utilisées pour le portage des repas à domicile pour un montant de 208,08 € TTC. Aussi, il est proposé de participer à hauteur de la moitié du prix d'achat comme en 2024.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1) DIT qu'il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'EHPAD « Les Floralties » pour l'acquisition de 2 valisettes isotherme ;
- 2) FIXE le montant de cette subvention à 105 € ;
- 3) DIT que la dépense sera imputée au compte 65748.

Fait et délibéré à MONTAGNY, le 9 décembre 2025

Le Maire,
Marcel PEUILLON



Le secrétaire de séance,
Edgar VERNAY

